

APC
Association des propriétaires
de chalets „En Crevel“
CP 100
1468 Cheyres

Procès-verbal de la 41e assemblée générale ordinaire du 24 juillet 2010 tenue à 17 heures, à la buvette du FC Cheyres

Markus Grindat, président de l'APC a ouvert la séance à 17 heures. Il a salué les membres présents de l'association.

L'ordre du jour avait été envoyé par courrier postal à tous les membres et a été adopté à l'unanimité.

Le président assume le rôle de scrutateur.

Selon les statuts qui stipulent que chaque chalet se voit attribuer une voix, il est établi, selon la liste des présents, que 23 personnes ont le droit de vote.

Jean Marzon, les familles Frey, von Lerber, John, Urs Schaub et Jürg Schweizer sont excusés.

Ordre du jour selon l'invitation à l'AG

1. Procès-verbal de la dernière AG
2. Rapport annuel du président
3. Orientation du Conseil communal
4. Finances, compte-rendu des rapporteurs de comptes
5. Cotisations de membre 2010-2011
6. Budget
7. Elections
8. Demandes des membres
9. Divers

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'AG 2009

Le procès-verbal de l'AG du 25 juillet 2009 avait été envoyé aux membres. L'assemblée n'a demandé ni modification ni ajout.

Le procès-verbal a été accepté à l'unanimité.

2. Rapport annuel du président Markus Grindat

Le rapport annuel a été présenté oralement. La plupart des informations avaient été communiquées dans la dernière Newsletter et ont été brièvement rappelées. Katharina Etter suit attentivement la Feuille des Avis officiels pour se tenir au courant des avis concernant notre quartier et avertir si nécessaire le président ou l'ensemble du comité.

La Commune ne participera plus directement aux assemblées des associations. Elle se tient à disposition des diverses associations pour des consultations, une fois par an. Ainsi, l'hiver dernier, une rencontre a eu lieu entre le Conseil communal et le comité de l'APC.

La traversée du quartier de Cheyres direction Yvonand reste un sujet de préoccupation constant car l'APC désire limiter le trafic de recherche d'une issue vers Yvonand. La route est une voie publique communale – ce qui fait qu'il est impossible d'apposer un panneau d'interdiction de circuler (le panneau d'interdiction de circuler qui s'y trouvait était illégal bien qu'efficace). Nous n'obtiendrons pas l'autorisation d'apposer un panneau d'interdiction de circuler ou de « bordiers autorisés » – car la place de sport doit rester accessible au public. L'APC a demandé à ce que la route soit signalée comme sans issue. Malgré de nombreuses interventions du président de l'APC depuis plus de six mois, la Commune n'a pas réagi à cette proposition. Ce thème sera à l'ordre du jour de la prochaine rencontre avec la Commune.

L'APC a fait opposition à un projet de construction de l'un de ses membres. Cette opposition n'était pas dirigée personnellement contre ce projet. L'APC voulait éclaircir la façon dont les principes de nouvelle construction ou de transformation dans notre quartier étaient appliqués.

L'APC continue à être interpellée au sujet de la maison jaune. La Commune s'est expliquée sur le règlement de construction et ses interprétations, valable pour tout le quartier. En ce qui concerne ledit projet de construction, une dérogation a été accordée, qui n'est pas en grave contradiction avec les hauteurs admises. A la suite de ces explications, l'APC a retiré son opposition et le permis a pu être octroyé.

Comme chaque printemps, l'APC a organisé une rencontre et se réjouit de la participation active des membres qu'elle a constatée. L'objectif est de soigner ou de renforcer les liens entre membres.

Jakob Huber a pris part à une réunion avec les autorités cantonales au sujet des nouvelles mesures cadastrales qui découlent de la nouvelle réglementation fédérale. Le canton est disposé à faire parvenir à l'APC une facture globale que l'APC serait chargée d'encaisser auprès de ses membres à concurrence de CHF 28.- pour les verser au canton. Tous les autres habitants du quartier (y compris les membres de l'APC qui ne voudraient pas verser cette somme) recevront une facture de CHF 35.- au minimum. L'APC cherche à savoir actuellement si les frais des nouvelles mesures cadastrales doivent être assumés par les propriétaires de chalet ou par la Commune, propriétaire du terrain.

Le rapport annuel est adopté à l'unanimité.

3. Orientation du Conseil communal

Elle est comprise dans le rapport annuel. Le comité de l'APC se mettra de nouveau en relation avec la Commune pour parvenir aussi rapidement que possible à une conclusion sur les points en suspens.

4. Finances, compte-rendu des rapporteurs de comptes

Micheline Schenker présente l'état de la caisse. Il s'agit d'une année « normale ». Le capital propre de l'association atteint **CHF 13'747.73**. Les recettes de l'année se montent à **CHF 1'492.15** pour une dépense de **CHF 1'787.45**.

Seuls 5 membres de l'association n'ont pas encore réglé leur cotisation. Le comité a renoncé à une rémunération pour ses frais budgétisés pour l'année écoulée.

Les réviseurs de comptes ont examiné la comptabilité et se déclarent en faveur de l'acceptation des comptes. Ils remercient la caissière pour son travail.

Les comptes 2009-2010 sont adoptés à l'unanimité.

5. Cotisations des membres 2010-2011

Le comité suggère de maintenir la cotisation actuelle de CHF 50.

Le nombre de membres se réduit et, avec lui, les recettes de l'APC. Il y a eu quelques démissions et également quelques exclusions pour non-paiement des cotisations. Le président appelle les membres présents à recruter de nouveaux membres.

La proposition de cotisation est acceptée à l'unanimité.

6. Budget

Les recettes sont budgétisées à CHF 0.- en vertu de l'incertitude suite aux démissions.

Le budget est adopté à l'unanimité.

7. Elections

La durée de fonction pour les membres du comité et les réviseurs est de 3 ans. Une élection générale du comité a eu lieu en 2009. Le président souhaite de nouvelles candidatures pour une fonction dans le comité. Certains membres du comité céderaient volontiers leur place à des forces nouvelles.

La composition du comité est la suivante:

:

Président	Markus Grindat	(avec une voix)
Vice-Président	Jean Marzon	(avec une voix)
Comité	Katharina Etter	(avec une voix)
Comité (Réserve)	Jakob Huber	(sans droit de vote)
Caissière	Micheline Schenker	(avec une voix)
Secrétaire	Guido Harenberg	(avec une voix)

1 ^{re} réviseure	Katrin Hetzel	(sans droit de vote)
2 ^e réviseure	Heidi Baumgartner	(sans droit de vote)
Suppléante	Beatrice Graf	(sans droit de vote)

8. Demandes des membres

Louis Tinembart: L'accès au lac entre les chalets de Micheline Schenker et Beat von Lerber a été fauché grâce à la bonne volonté d'Edgar John.

Demande : Le comité de l'APC devrait se renseigner pour savoir qui est responsable de l'entretien de cet accès au lac.

Le président répond sur l'heure : la responsabilité est celle de Champ-Pittet qui a délégué l'exécution de la tâche à la Commune. Mais la Commune n'a pas chargé le service d'entretien de cette tâche. Le comité soulèvera ce point au cours de sa prochaine rencontre avec les autorités communales et fera suivre l'information à ses membres.

Pas d'autres demandes des membres.

9. Divers

Stephanie Wolf: Par forte pluie, la route est souvent inondée. Peut-on s'attendre à une amélioration de cette situation ?

Le président répond sur l'heure: On ne peut installer d'écoulement d'eau sans faire des travaux à grands frais pour installer un système d'évacuation des eaux propres.

Monsieur Dicky: Une entreprise continue d'exercer ses activités dans une zone d'habitation, ce qui génère un trafic de camions. Que peut-on faire pour mettre fin à cette situation ?

Le président répond: Abidex (l'entreprise en question) a domicilié son entreprise à Yvonand, ce qui fait que les activités dans le quartier de Crevel ne sont pas prises en compte par la Commune. Les habitants du quartier doivent s'adresser directement à la Commune. L'APC n'a plus la légitimité d'intervenir une fois encore à ce sujet.

Monsieur Dicky: On devrait apposer un panneau 30km/h dans cette zone d'habitation..

Le président répond: L'APC a fait plusieurs fois cette demande aux autorités actuelles. Le canton de Fribourg a donné une réponse négative à cette demande il y a deux ou trois ans et la Commune ne veut plus entrer en matière sur ce point car il n'a pu être prouvé qu'il y avait des excès de vitesse. Vraisemblablement, il faudrait qu'il y ait un accident avec dommage à la personne pour que cette signalisation soit à nouveau discutée. Le comité a proposé une alternative avec l'apposition d'un panneau « Sans issue ».

Stephanie Wolf: Quelqu'un a-t-il un truc secret pour lutter contre les taupes? Le président accueille toute suggestion de truc secret et se charge de le communiquer aux membres.

Markus Grindat: On a trouvé dans le quartier des plants d'ambroisie, plante qui provoque de graves allergies. Le service cantonal concerné a été alerté et en conséquence, les autorités communales sont chargées d'éliminer cette plante pour empêcher sa propagation. Les membres de l'association sont priés de surveiller l'apparition de cette plante dans leur jardin et avertir les autorités de leur survenue éventuelle. D'autres informations sur le site www.ambrosia.ch

Tous les membres sont priés de faire part au comité de leurs préoccupations et de leurs besoins. Les indications et suggestions des membres sont très appréciées.

Pas d'autres questions

Le président clôture la séance à 18h08 et invite les membres présents à prendre part à l'apéritif offert.

Pour le procès-verbal:

Guido Harenberg

le président:

Markus Grindat

La prochaine assemblée générale aura lieu le samedi 23 juillet 2011 à 17 heures.